# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 21/06/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

# OBJET DE LA DELIBERATION ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES COMMUNES DE LA MONTCIENT

Date d'affichage de la	Date d'affichage de la	Secrétaire de séance
convocation	délibération	BREARD Jean-Claude
21/06/2024	04/07/2024	

#### **Etaient présents : 93**

AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile. ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

#### Absent(s) représenté(s) : 42

AIT Eddie a donné pouvoir à BARRON Philippe

ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à PERSIL Albert

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric

BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami

BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila

BERTRAND Alain a donné pouvoir à BOUTON Rémy

BORDG Michaël a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie

BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël

BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à JAUNET Suzanne

CHAMPAGNE Stéphan a donné pouvoir à PERRON Yann

CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre

DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique

DIOP Dieynaba a donné pouvoir à HAMARD Patricia

DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole

DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude

DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît

EL ASRI Sabah a donné pouvoir à MEUNIER Patrick

ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à SAINZ Luis

FAVROU Paulette a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse

JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François LEMARIE Lionel a donné pouvoir à POYER Pascal LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck LONGEAULT François a donné pouvoir à LECOLE Gilles MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à MADEC Isabelle MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine MINARIK Annie a donné pouvoir à VIREY Louis-Armand NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GIRAUD Lionel PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à SIMON Josiane RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe VOILLOT Bérengère a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie

# Absent(s) non représenté(s) : 1

**CALLONNEC Gaël** 

#### Absent(s) non excusé(s): 5

ANCELOT Serge, CHARBIT Jean-Christophe, GRIMAUD Lydie, OURS-PRISBIL Gérard, SOUSSI Elsa

#### 132 POUR:

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

# 0 CONTRE:

# 1 ABSTENTION:

LEFRANC Christophe

# 3 NE PREND PAS PART:

CALLONNEC Gaël, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah

# **EXPOSÉ**

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes ou leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre ler du code de l'environnement :

- 1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées;
- 2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif;
- 3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- 4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Ces zonages ont été soumis à un examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et ont fait l'objet d'une décision de dispense d'évaluation environnementale.

Le schéma directeur d'assainissement réalisé sur le périmètre des communes de Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Oinville-sur-Montcient, Montalet-le-Bois et Lainville a permis de déterminer le projet de zonage.

Cette proposition de zonage a été soumise à enquête publique, organisée du vendredi 1er mars 2024 au mardi 2 avril 2024 inclus, à l'issue de laquelle un avis favorable a été émis le 1er mai 2024 par le commissaire enquêteur, Monsieur Laurent CADET.

Les plans du projet de zonage sont joints en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les plans de zonage d'assainissement collectif et non collectif, ainsi, que du zonage pluvial, des communes de la Montcient joints en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-8, L.2224-10 et R.2224-8,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** l'avis favorable en date 1er mai 2024 du commissaire enquêteur, Monsieur Laurent CADET désigné par le tribunal administratif de Versailles,

VU l'avis favorable émis par la Commission 4\_Vie quotidienne le 18 juin 2024,

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1**: **APPROUVE** les plans de zonage d'assainissement collectif et non collectif, ainsi, que du zonage pluvial, des communes de la Montcient joints en annexe.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 04/07/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 03/07/2024

Exécutoire le : 04/07/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME, Aubergenville, le 27 juin/2024